



TESSON/ANDBZ/ABACA

Souveraineté De l'électricité dans l'air

TENSION Des recours contre la PPE3 à la pression remise par Bruxelles sur EDF, les choix de la France pour sa production d'électricité restent chahutés

Publié le 13 février au Journal officiel, le décret fixant la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) pour 2026-2035 fait l'objet de quatre recours devant le Conseil d'État, alors que le délai pour le contester court encore pour quinze jours. Deux d'entre eux ont été déposés par des collectifs auxquels se sont associées des personnalités qui combattent la PPE3, comme Fabien Bouglé et Alexandre Jardin. L'association Contribuables associés leur a emboîté le pas, et cette semaine, le Cercle d'études réalités écologiques et mix énergétique (Cérémé) a déposé le sien, avec l'association pour la défense du patrimoine nucléaire et du climat (PNC-France).

Une spécificité nationale

Ces derniers requérants ne demandent pas à la justice administrative de trancher la part de nucléaire et de renouvelables, mais d'établir si le gouvernement avait le droit de procéder ainsi. Le décret PPE3 a été pris sans qu'une loi préalable, normalement requise depuis 2019, fixe d'abord les objectifs et priorités de la politique énergétique, vont-ils plaider. Autre irrégularité invoquée : à force de reports, le décret final comporte des « *questions nouvelles* » qui n'ont pas été abordées dans les consultations préalables. Ce recours sur la forme doit permettre de rouvrir le débat sur le fond, explique Xavier Moreno, président du Cérémé, qui espère que la PPE3, plutôt que d'« *empiler des capacités intermittentes supplémentaires* », revienne à « *une prévision réaliste de la consommation d'électricité* » soutenue par « *un plan ambitieux d'électrification des usages* ». Il s'agit de soutenir une spécificité nationale qui n'a pas été assez défendue, appuie Bernard Accoyer, à la tête de PNC-France : « *La part d'énergie renouvelable ne peut être qu'assez limitée en France. Sinon, le prix de l'électricité augmente, le réseau se déstabilise et on affaiblit notre patrimoine, c'est-à-dire notre*

capacité à produire une électricité nucléaire décarbonée, pilotable et qui, avec le nucléaire historique, est particulièrement bon marché. » L'ancien président de l'Assemblée récuse toute « *opposition entre les deux sources d'énergie* », mais insiste sur le « *mix* » propre à chaque État.

Ce sont les réacteurs EPR2 qui sont cette fois mis en cause

Cette spécificité française a pourtant été mise en cause une nouvelle fois par Bruxelles cette semaine. Si le bras de fer de deux décennies sur les barrages français devrait enfin se solder par un compromis, traduit dans un texte adopté par l'Assemblée et qui arrive au Sénat cette semaine, ce sont les réacteurs EPR2 qui sont cette fois-ci mis en cause. La Commission s'apprête à ouvrir une enquête sur les six nouveaux réacteurs qui doivent être construits d'ici 2038, car elle estime que les aides de l'État renforcent la position déjà ultradominante d'EDF, qui pèse plus de 75 % de la production nette d'électricité française. « *Une procédure normale de contrôle* », assure Benjamin Haddad, ministre délégué chargé de l'Europe, tandis que le RN dénonce une nouvelle « *humiliation* » pour la France par la voix de Maxime Amblard, député de la Meuse et ingénieur en physique nucléaire : « *Le gouvernement laisse l'idéologie bruxelloise nuire au pouvoir d'achat des Français, à la compétitivité de nos entreprises et à notre souveraineté énergétique, au point de prétendre nous dire comment utiliser notre argent pour financer nos réacteurs !* » L'opération reconquête du nucléaire français reste semée d'embûches et le récent revirement d'Ursula von der Leyen paraît déjà bien loin. ● H. A.

le prix de l'électricité augmente, le réseau se déstabilise et on affaiblit notre patrimoine, c'est-à-dire notre

d'embûches et le récent revirement d'Ursula von der Leyen paraît déjà bien loin. ● H. A.